87e ANNEE. — N° 86

DIMANCHE 24 JUILLET 1927

20 c.

Journal du Lot

20 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	9 fr.	16 fr. 50	30 fr.
Autres départements	9 fr. 50	17 fr. 50	32 fr.

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5899 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....			1 fr. 50
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....			1 fr. 50
RÉCLAMES 3e page	(— d° —).....		2 fr. 50
» 2e page	(— d° —).....		4 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Les expulsés du communisme. La citoyenne Madeleine Ker explique dans un manifeste les raisons de son départ. Elles sont instructives. — L'anniversaire du cabinet d'Union Nationale.

Par un manifeste qu'elle publie nous apprenons que la « camarade » Madeleine Ker vient de sortir du communisme en faisant claquer les portes. Elle s'est expulsée elle-même pour n'être pas expulsée par les autres. Et, tout en secouant ses sandales sur le paillasson, elle prend à témoins de sa mésaventure les voisins attirés par le bruit. Devant la foule assemblée, elle exprime à plein g...osier, sur ceux qu'elle vient de quitter et qu'elle semble bien connaître, des sentiments dépourvus d'estime et de considération.

Il faut vous dire d'abord que la citoyenne Madeleine Ker était une communiste de toute première zone. Elle appartenait à la phalange sacrée, celle à qui est confiée la garde des mystères redoutables, celle qui connaît le pourquoi et le comment des choses. Dès les débuts du mouvement, Madeleine Ker fut parmi les plus résolus champions de Moscou et contribua puissamment à la scission que l'on vit s'accomplir à Tours entre les attardés de la Deuxième et les nouveaux Prophètes de la Troisième Internationale.

... Rome alors admirait ses vertus !

Depuis lors, elle avait vu expulser successivement et les Pioch, et les Frossard et les Boris Souvarine et tant et tant d'autres qui se révélèrent indignes et impurs. Tous furent blâmés, maudits et rejetés. Mais elle restait inébranlable au milieu de tout le reste en déroute et représentait le Principe inaccessible aux faiblesses humaines.

Hélas ! Ce n'était qu'une apparence. Elle aussi s'évade à son tour. Mais, pour être restée plus longtemps que les autres dans ce milieu de défiance, de suspicions et de haine où l'on ne se rapproche que pour mieux s'entredévorer, elle en rapporte plus de rancœurs et de dégoûts !...

Elle nous dit dans son manifeste que le communisme n'est qu'un « parti-prison » où l'on considère comme un triomphe d'avoir expulsé les trois quarts des premiers fondateurs. Elle raconte comment les « dirigeants » (c'est des gens de Moscou qu'il s'agit) comptent, pour devenir les maîtres absolus du parti, imposer à tous une passivité animale. Elle déclare que le communisme est dans une « voie pourrie ». Il ne laisse pas à ses adeptes deux attitudes possibles. Il faut se taire et obéir. Aussi qu'arrive-t-il ? C'est que tous les esprits un peu fiers, tous les cœurs un peu courageux s'en vont ! Et, naturellement, ce sont les meilleurs. La citoyenne Madeleine Ker nous apprend que, depuis quelques années, plus de 100.000 adhérents se sont évadés.

Quant à ceux qui prétendent garder quelque indépendance de pensée sans quitter le Parti, eh ! bien, on les expulse tout simplement, comme traîtres et renégats !

Qui donc aurait pu croire qu'il y avait tant de traîtres et de renégats dans le parti communiste français ?... Rien qu'avec ses expulsés on pourrait constituer une nouvelle Internationale qui, sauf erreur ou omission, prendrait le numéro 4.

Et comme ils doivent se féliciter que le pouvoir en France soit aux mains des « bourgeois ». Sortis du communisme, ils reprennent tout simplement leur indépendance et redeviennent de libres citoyens... Mais si leurs expulseurs étaient les maîtres, oh ! alors, ce n'est pas dehors qu'on les jetterait !...

⁂

Le cabinet d' « union nationale » fête aujourd'hui son premier anniversaire. Il fut constitué le 23 juillet 1926 en des circonstances presque tragiques, en plein effondrement financier.

Il n'est pas encore temps de rechercher les auteurs responsables de cette débâcle nationale qui eussent mérité le poteau d'exécution. Ceux-là, dans un but d'égoïsme politique avaient organisé ce qu'un de nos confrères — pourtant bien modéré — appelle une « ruée de spéculation ». Pour se défendre contre des mesures fiscales qu'ils redoutaient, ils s'étaient arrangés de telle sorte qu'ils tenaient à la gorge l'Etat Français et qu'ils pouvaient dire : ou bien l'on ne fera pas ce qui nous déplaît ou bien nous jetons le pays à la ruine !... Inutile d'ajouter que ces organisateurs du désastre se posaient comme des patriotes ardents et qu'ils sont les plus fermes appuis des partis qui dénoncent la démocratie comme le gouvernement de l'étranger...

Quoi qu'il en fut, il fallait courir au plus pressé. Devant cet odieux et abject chantage il n'y avait qu'à s'incliner provisoirement. C'est ce qu'on fit et le cabinet Poincaré fut constitué.

Il se trouvait devant une tâche formidable. Il a été à la hauteur de cette tâche. L'œuvre accomplie en témoigne. Elle éclate aux yeux de tous et l'on peut la résumer en disant que le sauvetage financier du pays est réalisé.

M. Léon Blum disait, il y a quelques jours, à la tribune de la Chambre, en parlant de M. Poincaré que s'il quittait demain le pouvoir, il laisserait à ses successeurs un Etat libéré de la tyrannie financière et ploutocratique.

Cet hommage rendu en quelques mots permet de mesurer les progrès réalisés et l'étendue du péril auquel l'action de M. Poincaré et de ses collaborateurs a arraché la France.

De tels résultats obtenus en si peu de temps valent d'être célébrés. Et sans monter encore au Capitole pour le triomphe définitif, les hommes qui ont accompli ce magnifique redressement méritent bien de recevoir les remerciements du pays reconnaissant.

Emile LAPORTE.

ooo

PETITS MOTS D'ECRITS

SANS MUSIQUE

Au cours de ces fêtes que l'on célébra en dansant, je me tenais à la terrasse d'un café, un « demi » bien tiré — et sensiblement augmenté — sur ma table. Je contemplais le spectacle inouï que m'offraient des couples enlacés, sautillants, zigzagants et en proie à d'horribles convulsions.

Un ami me dit :

— Bouche-toi les oreilles.

— Hein ?

— Bouche-toi les oreilles et regarde.

J'obéis. La musique s'éteignit. J'eus l'impression que j'avais, devant moi, des troupeaux de déments, atteints d'épilepsie. C'était, à la fois, grotesque et hideux. Je rendis la liberté à mon ouïe. La musique, de nouveau, me versa son harmonie. Les contorsions des couples, ordonnées par un rythme barbare, me parurent plus naturelles.

— Tu vois, me dit mon ami, il faut de la musique en tout. Cela est aussi vrai de la danse que de l'art ou de la poésie. Il y a des gens qui ont constamment les oreilles bouchées et ils n'entendent point ce que les autres entendent.

— Je sais, répondis-je. J'ai lu, autrefois, l'histoire d'un certain Ulysse qui s'était fait attacher pour pouvoir écouter les sirènes. Il suppliait ses matelots de le délivrer pour se précipiter vers les dangereuses chanteuses. Mais les matelots, sourds comme M. Maurras lui-même, ne savaient rien du chant des sirènes et refusaient d'obéir...

— Tout ne s'explique, ne se conçoit, ne se savoure que par la musique. Mais il y a autre chose. Contemple cette pauvre diablesse bourrée de cocaïne qui paraît tombée dans l'extase. Que ne voit-elle d'inédit dans un univers inexploré ? Les anges lui apparaissent et lui sourient. Des fées blanches et roses l'emportent vers les nuages dorés. Elle est heureuse. Elle entend une musique qui nous échappe.

— La musique n'est donc que poison cérébral. On s'intoxique par les oreilles. L'harmonie qui nous pénètre par les sens agit à la façon d'une piqûre de morphine. Elle fait de nous un être tout différent.

— Elle est cependant indispensable. Elle crée l'illusion.

— Elle biffe les réalités.

— Bah !... Regardons cette femme qui se pâme, les yeux au ciel. Elle ondule avec grâce. Sa croupe se déroule en replis tortueux. Bouchons-nous les oreilles. Là. Ça y est. Plus de musique. Nous n'avons plus, devant nous, qu'une femelle.

— Conclusion ?

— Aucune. Il faut bien dire quelque chose pendant que les autres dansent. [Du Soir].

Victor MÉRIC.

Informations

Bilan de la Banque de France

Le bilan hebdomadaire de la Banque de France fait ressortir des diminutions de 300 millions pour le compte des avances à l'Etat, et de 358 millions 940.195 fr. pour celui des billets en circulation. Les achats d'or et de devises ont augmenté de 18 millions 494.276 fr.

L'exportation des capitaux

Le ministre des finances a décidé de simplifier les formalités relatives à l'exportation des capitaux, tout en restant dans le cadre de la loi.

M. Poincaré a donc fait étudier par ses services une réforme de la réglementation sur l'exportation des capitaux, en s'inspirant des conditions nouvelles issues de la politique de redressement financier. Un projet, codifiant toutes les instructions depuis 1921, précédant les conditions d'interdiction et conçu dans un esprit plus libéral, a été élaboré. Dans deux ou trois jours, il sera mis en vigueur et appliqué par la commission de contrôle de l'exploitation des capitaux.

Ce projet tend à simplifier les démarches de ceux qui ont des dérogations à solliciter, ainsi que des banques chargées d'exécuter leurs opérations.

Députés condamnés

La chambre des appels correctionnels a confirmé le jugement du tribunal correctionnel qui avait, pour provocation de militaires à la désobéissance, condamné à huit mois de prison et 500 francs d'amende M. Duclos, député de la Seine.

Elle a déclaré, d'autre part, irrecevable une opposition faite par M. Marty à un jugement de la onzième chambre, déclarant compétente en cette affaire la juridiction correctionnelle.

Pour traverser l'Atlantique

Tandis que Drouhin, Levine et les ingénieurs américains et français mettent la dernière main aux transformations et réparations du *Miss-Columbia* d'autres pilotes se préparent.

Costes, qui veut à toute force tenter Paris-New-York par les Açores, procède à des essais quotidiens.

Tarascon se prépare également.

Quant à l'Anglais Courtney, il n'a pu s'envoler, comme il le voulait, à cause du dérèglement de la T. S. F.. Il partirait sous peu.

Enfin, on annonce que les aviateurs allemands, Loose, Kœnecke et l' « as » de guerre, Udet, se préparent, eux aussi, à tenter la grande randonnée.

Le général Wrangel à Paris

En raison de l'état inquiétant dans lequel se trouve le grand-duc Nicolas Nicolaïevitch, le général baron Wrangel a été prié de se rendre à Paris. Il y procèdera à l'examen de sa situation où la mort de S. A. I. mettrait les partisans du grand-duc Nicolas et de la possibilité de leur ralliement au grand-duc Cyrille.

Le roi Ferdinand de Roumanie

Le roi Ferdinand qui vient de mourir avait succédé à son oncle, le roi Carol, en septembre 1914.

Né à Sigmaringen (Allemagne), en 1865, Hohenzollern de la branche cadette, il fut proclamé roi le 10 août 1914 et après avoir maintenu quelques mois son pays dans la neutralité, il prit le parti des alliés. On sait quelle fut la retraite des troupes roumaines devant les Allemands et la guerre terminée, comment la Roumanie obtint, par les traités, la part du lion dans les partages des ex-empires austro-hongrois et russe.

La succession au trône

Conformément à l'acte du 4 juillet 1924, c'est le prince Micea (Michel) qui succède à son grand-père, assisté d'un conseil de régence, composé du prince Nicolas, second fils du roi, du patriarche Cristea et de M. Buzdugan, premier président à la Cour de Cassation.

Le prince Michel n'étant âgé que de cinq ans seulement, le conseil de régence doit entrer immédiatement en fonctions.

Entrevue Chamberlain-Stresemann

Aux Communes, sir Austen Chamberlain déclara, en réponse à une question posée par le député libéral Harris, qu'il n'était nullement dans son intention, tout au moins pour le moment, de se rendre à Berlin pour s'entretenir avec M. Stresemann des différents problèmes européens.

Accord germano-polonais

Les négociations polono-allemandes sur le droit de séjour et d'établissement, sont sur le point d'aboutir à un accord, ainsi qu'il ressort du compte rendu remis récemment à Berlin par M. Rauscher, ministre plénipotentiaire du Reich à Varsovie. La *Gazette de Midi* confirme qu'il y a actuellement une tendance très nette à rendre normales les relations économiques entre la Pologne et l'Allemagne.

Traité d'arbitrage hispano-belge

M. Palacios, ambassadeur d'Espagne, M. Vandervelde, ministre des affaires étrangères belge, viennent de signer à Bruxelles un traité d'arbitrage. L'Espagne et la Belgique vont encore plus loin que la S. D. N., dont les arrêts constituent seulement une recommandation sans caractère obligatoire, alors que le traité hispano-belge est absolu, universel et obligatoire pour tous les différends, quelle que soit leur nature.

Les récoltes en Autriche

Dans la mesure où l'on peut en ce moment juger de la récolte actuelle en Autriche, les experts estiment que les résultats de cette année dépasseront encore ceux de 1925, considérés comme un record après la guerre.

En Irlande

On annonce de Dublin que le président Cosgrave a déposé au Parlement irlandais plusieurs projets de loi dont l'un a trait à la suppression du jury dans les affaires criminelles dites assassinats politiques. Un autre de ses projets tend à rendre nulle et non avenue l'élection de députés, qui, comme M. de Valera et ses partisans, refusent de prêter serment devant le Parlement irlandais.

EN PEU DE MOTS...

— Il a été établi que les aviateurs de la marine américaine avaient couvert, au cours de l'année dernière, la distance de 8 millions de milles, soit 305 fois le tour du monde.

— On mande de Hong-Kong que le vapeur norvégien « Solvikens », se rendant à Saïgon, a été attaqué par des pirates chinois qui ont emporté deux caisses d'or, pillé les voyageurs.

— La Chambre des lords a voté un bill maintenant les mesures actuelles pour la restriction de l'immigration étrangère en Angleterre.

— L'archiduc Léopold d'Autriche a débuté jeudi dans l'emploi d'artiste de cinéma.

— Le Comité olympique français a décidé de ne pas participer aux jeux olympiques d'Amsterdam en juillet 1928.

— M. Bokanowski, ministre du commerce, se rendra à Toronto (Canada) pour représenter le gouvernement et le barreau de Paris au Congrès des barreaux américains.

NOS ÉCHOS

Nous avons évolué.

On n'avait jadis qu'une médiocre estime pour les personnes friandes de voyages, les « amateurs de pérégrinité », comme disait Rabelais.

Touriste ? Le mot n'était même pas français en 1869, et Littré, dans son dictionnaire, en donne la définition avec un certain mépris : « Touriste, se dit des voyageurs qui ne parcourent les pays étrangers que par curiosité et désœuvrement, qui font une espèce de tournée dans des pays habituellement visités par leurs compatriotes. Se dit surtout des voyageurs anglais en France, en Suisse et en Italie. »

Depuis, nous avons heureusement évolué.

Autour d'un pseudonyme.

Dans son discours de réception, M. Paul Valéry parla à un moment donné du pseudonyme que son prédécesseur avait emprunté à sa patrie. Légère erreur. Ce n'est pas l'écrivain de *Crainquebille* qui choisit son pseudonyme : il l'hérita de son père, le libraire François-Noël Thibault, qui, depuis son enfance, ne fut jamais connu que sous le nom de France, abréviation de François. C'est sous ce nom de France qu'il s'établit à Paris, comme libraire ; ses clients ne l'appelaient que Monsieur France ; ses en-tête de lettres, les factures de librairie, les livres mêmes qu'il a édités sont au nom de « France, libraire ». L'illustre prédécesseur de M. Paul Valéry sous la Coupole continua de porter le nom qu'on donnait à son père. Le nom de Thibault lui était au contraire si peu familier qu'un de ses intimes, M. Michel Corday, l'entendit, un jour qu'il rédigeait un document officiel, demander :

— Thibault, est-ce que cela prend une *L* ?

Du tac au tac.

Isaac vient de mourir et son âme monte directement au ciel, au ciel israélite, bien entendu.

— Vous êtes le bienvenu ici, lui dit le portier de la demeure céleste.

Et comme Isaac s'extasie sur les magnificences et le grandiose du décor, il ajoute :

— Oui, ici, nous voyons tout en grand... Tenez, par exemple dans notre paradis, une minute vaut cent mille ans et un centime un million.

— Ah ! dit Isaac.

Et saisissant l'occasion par les cheveux :

— Dites-moi, vous ne pourriez pas me prêter un centime ?

— Mais avec plaisir, répond le portier : dans une minute !

Encore les histoires judiciaires.

Recueilli encore à la police correctionnelle :

— Fille Durand, vous connaissez l'accusé ?

— Oui, monsieur le président, nous avons vécu maritalement.

— Combien de temps ?

— (Avec candeur). Deux jours.

⁂

Le président au prévenu :

— Vous êtes marié ?

— Non, monsieur le président, je suis célibataire...

— Depuis combien de temps ?

⁂

Devant une cour d'assises comparait un disciple de Soleilland, qui plus galant ou moins raffiné, n'avait pas jugé utile de tuer l'objet de ses brutales tendresses.

Une petite fille, victime du satyre, dépose devant les jurés. Le président voit l'émotion de l'enfant et l'encourage à parler sans crainte, à dire toute la vérité.

— Voyons, ma petite, n'ayez pas peur, nous aimons beaucoup les petites filles.

Et comme la salle sourit, comme l'accusé paraît dire : « Alors on est en famille », le président qui veut rattraper son effet et son prestige, ajoute :

— Et aussi les petits garçons !

Les distinctions subtiles.

Dans un restaurant parisien d'une rue voisine de la Bourse.

Une pancarte imprévue annonce : « *Déjeuner d'affaires : 25 francs* ».

Et quand on demande au gérant s'il sert d'autres déjeuners, il risposte, non sans humour :

— Oui, des déjeuners d'amis (!)

Faut-il en conclure qu'on ne peut faire de bonnes affaires entre amis ?

Mais ce qu'il y a de sûr, c'est que ces derniers — tout en étant les mêmes — sont plus chers !

Les écriteaux suggestifs.

Les marchands de meubles qui se sont installés le long du boulevard de Sébastopol, à Paris, font, paraît-il, d'excellentes affaires.

Ils vendent du vieux ayant beaucoup servi et de l'ancien qui n'est pas trop fabriqué en série.

L'un d'eux a des écriteaux suggestifs :

« Meubles *bretons anciens* et *presque anciens* »

dit une de ces pancartes...

Ainsi les amateurs sont fixés.

Plus ça change !...

Deux vaudevillistes présentaient à Nestor Roqueplan, directeur des Variétés, une pièce en le prévenant que les couplets n'y étaient pas encore.

— « C'est bon ! c'est bon ! répondit-il d'un grand sang-froid, ne vous en occupez pas : mon portier les fera. »

LE LISEUR.

LECTURES ET IMPRESSIONS

LA DÉFENSE DE CAHORS

Les premières représentations sont rares dans nos petites villes de province. Bien mieux renseigné que moi sur ces questions d'histoire locale, M. Saint-Marty ne trouverait pas, je pense, beaucoup plus d'une demi-douzaine de spectacles originaux organisés sur les divers théâtres de Cahors. Toute tentative d'augmenter ce nombre revêt donc un attrait particulier...

La fête des Ecoles du 22 juin dernier s'orna d'une telle attraction. Intrigués par le problème à une inconnue que leur posait l'X du programme, les assistants eurent la joie de voir cette énigme résolue de la plus gracieuse manière. Une courte mais ingénieuse pièce les émut par son sujet et les charma par le rythme bien sonnant de ses vers. Quand l'auteur réclamé apparut sur la scène, ce fut une surprise pour ceux qui en grand nombre ignoraient et le nom du poète et sa jeunesse et ses titres universitaires. Mlle M.-L. Séverin, professeur agrégée au Lycée Clément-Marot, a reçu, le 22 juin, par une belle ovation, le baptême de la rampe. Elle le méritait !

La « Défense de Cahors », dont l'épigraphe attribue avec bienveillance l'idée inspiratrice à un passage d'un de mes livres, nous montre un épisode imaginaire mais fort vraisemblable de la résistance de notre ville aux Anglais, au lendemain de l'odieux marché de Brétigny. En se gardant elle-même, la ville assiégée garde sa gaieté volontiers facétieuse. Le fleuve Lot rit autour d'elle de tous ses reflets. Dans la tour en état de défense du pont Valentré, une famille oppose aussi à la mauvaise fortune un cœur tranquille. Entre son père, le joyeux capitaine des gardes et dame Etiennette, sa mère, Divona, la ravissante Cadurcienne qui noue et dénoue l'action, apporte de son côté autant de bonne humeur que de sentiment à convertir à la cause quercynoise un assez inquiétant messager des champs. Et sur toutes les lèvres sonne le fier refrain :

« Que son roi le donne,
« Cahors lui répond :
« Cède ta couronne,
« Je garde mon pont ! »

Un tel tableau chatouille doucement notre fierté patriotique. La vaillance de nos ancêtres s'y trouve célébrée sans phrases, par la simple évocation des gestes quotidiens des défenseurs de Cahors. Le choix de ce sujet est excellent. Sans doute, la mise à la scène de l'entrée sans gloire de Jean Chandos dans nos murs eût prêté à des développements plus vastes, à de plus dramatiques tableaux ? Eût-elle ému davantage ? J'en doute fort. En tout cas, je ne vois pas bien le maréchal de Boucicault exposant, sur un théâtre de Cahors, la lamentable mission dont le roi de France l'a chargé et qui consiste à livrer malgré elle à l'ennemi la capitale d'une province irréductible...

Mlle Séverin a illustré l'histoire de notre part dans l'héroïsme français au XIVe siècle d'une image sans prétention, mais bien composée et fort attachante.

Ce poème animé vient de paraître en une élégante plaquette dont le succès sera vif en pays lotois. Après les applaudissements de spectateurs nombreux, l'œuvre mérite le suffrage plus discret mais aussi unanime de beaucoup de lecteurs. En plus de « la Défense de Cahors », le petit livre de Mlle Séverin contient une demi-douzaine de croquis cadurciens précédés d'une « excuse ». Pourquoi vous excuser, Mademoiselle, de nous montrer un autre aspect de votre talent ? Nous ne pouvons vous faire grief que de n'avoir pas complété la douzaine de ces crayons. Ceux que vous nous offrez sont à la fois de solide et de tendre mine. D'où notre regret !

Parmi les joyaux d'art dont se pare notre ville vous choisissez non les plus voyants, mais les plus rares : le cimetière St-Michel et ses murs, le portail septentrional de la Cathédrale et son beau Dieu qui vaut celui d'Amiens, le cloître et sa précieuse statuette de la Vierge... Du moulin de Coty, vous contemplez le visage de Cahors sous l'orage et vous le voyez cesser d'être farouche dès qu'une éclaircie illumine le ciel et les eaux... Enfin, alors que vous songez à la Légende Dorée et aux exploits des Chevaliers de la Table Ronde, vous découvrez chez nous de quoi objectiver vos rêves et vous terminez votre recueil par ces vers :

« Mon songe féodal auprès de toi s'attarde
« Dans la cité, si calme aujourd'hui, de Cahors :
« C'est le reflet vivant de ce passé qui dort
« Que, dans l'éternité de son Lot, je regarde... »

Vous le pensez bien, ces visions et ces impressions ne peuvent être indifférentes aux gens d'ici, pas plus que ne les a laissé insensibles le rappel de la vaillance de leurs aïeux !

Eug. GRANGIÉ.

Chronique du Lot

L'ÉLECTION DE CATUS

M. Marc Delpech est assuré d'un beau succès

Nous avons annoncé que M. Marc Delpech, maire de Catus, pose sa candidature républicaine au poste de conseiller d'arrondissement laissé libre par la démission de M. Pergot. Nous avons publié sa profession de foi où s'exprime en termes clairs et sincères sa volonté de mettre tout son dévouement au service des intérêts généraux qu'il aura charge de représenter à l'assemblée cantonale et de défendre en toutes circonstances les revendications légitimes des populations qui lui auront fait confiance.

C'est la personnalité d'un homme qui donne leur valeur à ses affirmations. Or, la personnalité de M. Marc Delpech est assez connue dans le canton de Catus pour que les électeurs appelés à voter n'aient pas la moindre hésitation à s'en remettre aux engagements spontanément et librement pris par lui. Ils savent qu'ils peuvent compter sur sa promesse et c'est dans cette confiance réciproque entre eux et lui que se trouvent les raisons de la certitude d'un succès que le scrutin de dimanche ne fera que consacrer.

Nous savons, en effet, que les maires, adjoints et conseillers municipaux ainsi que de très nombreux amis du canton ont assuré M. Marc Delpech qu'il sera élu demain avec une belle majorité. Et nous n'insisterions pas davantage sur une élection aussi certaine, s'il n'était nécessaire de se défier précisément de cette confiance générale. Les électeurs ne doivent pas se faire le raisonnement un peu paresseux qui consiste à se dire : « Bah ! à quoi bon me déranger ? Ma voix ne servira de rien puisqu'il sera certainement élu ! »

D'abord rien n'est contagieux comme la négligence et l'abstention. Et il suffit d'un nombre relativement minime d'abstentions pour qu'on ne réunisse pas le quart des inscrits ce qui nécessiterait un second tour de scrutin. En outre, un suffrage n'est jamais perdu parce qu'il exprime la personnalité de celui qui l'émet et ajoute à l'autorité de celui qui le reçoit.

Donc, encore une fois nous insistons auprès des électeurs pour qu'ils ne manquent pas d'accomplir leur devoir civique et républicain. Et c'est à une forte majorité que M. Marc Delpech sera élu représentant du canton de Catus.

⁂

On nous annonce que les communistes ont décidé d'opposer un concurrent à M. Marc Delpech. Voilà une raison de plus pour que tous les républicains, tous les bons citoyens apportent leurs suffrages au maire de Catus.

Conseil Général du Lot

Un décret ministériel fixe au 10 octobre l'ouverture de la 2e partie de la session des Conseils généraux.

Le Lot est compris dans cette deuxième partie.

Démission de maire

M. Siffray, maire de Thédirac, vient d'adresser sa démission à M. le Préfet du Lot.

Recette buraliste

M. Bernardou, receveur-buraliste et débitant de tabacs de 1re classe à Luzech, est nommé en la même qualité à Laysac (Lot-et-Garonne), 1re classe, 4e catégorie (avancement hiérarchique).

Félicitations.

AUX CONTRIBUABLES

Aux termes de la législation actuelle, la moitié des impôts est exigible avant le 31 juillet, et le solde le 31 octobre au plus tard.

Pour les rôles émis avant le 31 juillet, les contribuables devront donc, avant cette date, avoir acquitté la moitié du montant de leurs contributions s'ils veulent bénéficier de la faculté de payer en deux fractions, car, après le 1er août, la totalité de leurs impôts deviendra exigible. Le percepteur aura le droit d'exercer des poursuites.

Pour les redevables dont l'administration des finances n'aura pu mettre en recouvrement les rôles qu'après le 31 juillet, la moitié des impôts devra être payée dans le mois qui suivra, et le solde avant le 31 octobre.

Quant à ceux dont les rôles ne seront émis que postérieurement au 20 septembre, c'est la totalité des impôts qui sera exigible dans le mois qui suivra la mise en recouvrement.

Postes, télégraphes et téléphones

Depuis le 16 juillet courant, le service des communications téléphoniques entre abonnés est assuré, en dehors des heures normales d'ouverture, aux heures ci-dessous indiquées dans les bureaux à service municipal de la région dont la désignation suit:

a) De 12 heures à 14 heures (jours ouvrables seulement).

b) De 12 heures à 14 heures, de 19 heures à 21 heures (jours ouvrables).

Lot, Bretenoux, Gramat, Martel et Saint-Céré.

La taxe des communications demandées à partir de 19 h. 30 et jusqu'à 21 heures, par les abonnés des bureaux indiqués au paragraphe B ou leurs correspondants sera réduite aux 3/5 de la taxe ordinaire de jour sans pouvoir être inférieure à un franc par unité.

Pour le pauvre Piéton !

Eh ! eh ! Attention, automobilistes, chauffeurs de tacots démodés ou de luxueuses voitures : le règlement qui fixe un maximum de vitesse dans la traversée des ville est fait pour les chauffeurs.

Si certains ont cru que selon la valeur de leur voiture, ou la qualité des propriétaires de la voiture le règlement ne serait pas appliqué, ils se trompent.

Etre écrasé par une limousine de plusieurs centaines de mille francs ou par une voiture achetée de rencontre, est chose désagréable pour le malheureux piéton.

Pour lui, l'accident est toujours pénible et le malheureux piéton ne fait pas de différence entre les chauffeurs chics ou purotins qui, par excès de vitesse, n'ont pas su ou pu l'éviter.

Aussi bien, ceci est, également, l'avis des agents qui sont chargés d'appliquer les arrêtés règlementant la vitesse des autos dans la traversée des villes.

Il y avait nécessité de mettre un frein aux excès de vitesse : vraiment, les chauffeurs abusaient de la patience des piétons et de l'indulgence des autorités.

Quoi ? Ils abusaient ? Mais ils étaient persuadés, — il y en a qui le sont encore — que la route est faite pour eux seuls, et que c'est la faute des piétons quand ceux-ci sont écrasés.

La preuve, c'est que chaque fois qu'un chauffeur risque, par son imprudence, d'interrompre pour toujours la promenade sentimentale d'un piéton, il se retourne et... enguirlade celui-ci de belle façon.

Tout a une fin: les règlements doivent être sévèrement appliqués.

« C'est ainsi, publient les journaux, qu'un automobiliste, marchant à vive allure, voulant doubler un tramway place d'Aine à Limoges, faillit écraser une dame et précipita son allure en injuriant les piétons. M. Treille, procureur de la République, qui se trouvait par hasard sur les lieux, s'accrocha à la voiture, parvint à sauter sur le marchepied et dressa au chauffeur un procès-verbal pour excès de vitesse, infraction au code de la route et outrages à magistrat. La foule lui fit un beau succès. »

Certes, on ne saurait exiger un pareil courage et un tel sang-froid de la part de ceux qui sont chargés de faire respecter les arrêtés relatifs à la vitesse des autos.

Mais il est bon de montrer que les chauffeurs doivent apprendre qu'à l'avenir on ne les laissera pas se lancer impunément à toute vitesse dans les avenues et rues des villes.

Pour leur « gouverne », qu'ils sachent qu'à Cahors, le service de surveillance est établi et fonctionne chaque jour sur les Boulevards et dans les rues.

Ainsi que nous l'avons indiqué sous la rubrique « Excès de vitesse », M. le Commissaire de police a déjà dressé de nombreux procès-verbaux qui tous, quoi qu'on dise, « porteront ».

Et l'on peut même constater que presque tous, pour ne pas dire tous les contrevenants, ont reconnu qu'en effet, leur voiture était lancée à une allure exagérée.

Mon Dieu ! le procès-verbal n'est pas une trop lourde charge pour le délinquant : 55 francs environ ! Mais c'est un avertissement, car, au cas où le même chauffeur serait condamné plusieurs fois pour excès de vitesse, il se verrait retirer le permis de conduire.

Après tout, il y va de la sécurité publique. Et c'est pourquoi, bien qu'amusés par les coups de sifflet stridents que lance l'agent, les Cadurciens voient avec plaisir le chauffard qui passe en trombe s'arrêter devant l'agent et exhiber ses papiers pour donner noms et qualités aux fins d'un procès-verbal.

Et en s'arrêtant au signal, le chauffard agit bien, parce qu'il pourrait, parfois, voir renouveler par l'agent le geste du procureur de la République de Limoges, et cela lui coûterait plus cher qu'un procès-verbal.

Il était temps que le piéton fût défendu !

LOUIS BONNET.

Fédération départementale des Mutilés, Veuves et Ascendants du Lot

Le Comité départemental des Mutilés a fait connaître à la Fédération la vacance des recettes buralistes de Gourdon et d'Aynac. Dans le délai d'un mois à partir du 21 juillet courant, les invalides de guerre domiciliés dans le département classés pour cet emploi ou pour un emploi de même catégorie (3e catégorie) pourront poser leur candidature.

Les camarades sont priés de s'adresser au siège de la Fédération, rue Georges-Clemenceau à Cahors, pour tous renseignements concernant ces emplois.

Une baisse sur l'hectolitre d'essence

Les importateurs de pétrole ont décidé d'effectuer, à partir du 21 juillet, une baisse de 5 francs par hectolitre sur les prix de gros de l'essence de toutes qualités.

LE LOT EN AMÉRIQUE

Un article de « The Chicago Tribune »

« Le Lot à petites journées » de notre collaborateur M. Eug. Grangié a un succès toujours grandissant non seulement en France, mais à l'étranger. De nombreux journaux de langue anglaise l'ont fait connaître et apprécier, notamment en Amérique. Nous citerons en particulier d'élogieuses chroniques du « New-York Hérald » et de la « Chicago Tribune ». Nous avons plaisir à donner ici la traduction de l'article récent de ce dernier journal. Il est aussi agréable à enregistrer pour le Quercy que pour l'écrivain qui s'emploie à mettre en relief le charme de sa vieille province.

Le voici :

« Négligé par les touristes, le département du Lot, fourmillant de châteaux et tranquillement situé entre deux grands pays vinicoles de Bordeaux et de Bourgogne, offre au visiteur occasionnel de nouvelles vues de la France pittoresque et historique. Voici des menhirs et des dolmens, des peintures gravées dans les murs rocheux des cavernes avant « l'aube de l'histoire », des restes d'architecture moyenâgeuse surmontant des collines aiguës et des villages paisibles répandus le long des bords des rivières sinueuses. Et parce qu'elle est si séparée des grands itinéraires des riches voyageurs, cette région reste fidèle aux traditions établies à travers les siècles.

« M. Grangié a essayé de décrire son département, non pour écrire un guide, mais tout simplement pour exprimer le plaisir que lui-même a trouvé en errant à travers les villes et les paysages, explorant un château çà et là, jouissant du silence et des détails sculptés d'une cathédrale médievale, contemplant la pente d'une colline, la beauté architecturale d'un pont à tours carrées.

« Et, parce qu'il ne se considère pas comme un guide, son volume « Le Lot à petites journées » forme la meilleure sorte de manuel pour une promenade en automobile, à bicyclette ou à pied, à travers cette partie de la vieille France. La description est enthousiaste, mais pas gâtée par l'orgueil local. Il s'arrête à loisir pour examiner les paysages, une vieille maison, le coin d'une rue, une auberge ou un château. Un peu d'histoire est ajoutée pour former l'essentiel du fond. Une appréciation réelle du beau dans l'art et dans la nature colore le livre et le rend continuellement intéressant...

M. Grangié *n'a rien à vendre* et au lieu de faire choisir à ses lecteurs le Lot pour passer leurs vacances, il vise à exprimer simplement ses propres réactions sur une région remplie de beauté et de souvenirs tangibles d'autrefois. Naturellement cette confrontation, jointe aux esquisses de Mlle Millochau, finit par rendre plus attrayant le sujet que l'hôtel le plus fastueux et les prospectus des agences de Tourisme. »

The Chicago Tribune.

Nos meubles rustiques

Tout dernièrement encore, dans une commune voisine, les rabatteurs d'antiquité pour le compte de l'étranger faillirent acheter deux belles fenêtres de style Renaissance, en offrant un prix dérisoire et deux ouvertures neuves. Heureusement qu'un ami de l'archéologie fut assez heureux pour faire classer rapidement la maison comme monument historique et les deux fenêtres échappèrent à l'exil auquel elles étaient condamnées.

Mais, en revanche, combien de vieux meubles ont été enlevés dans nos campagnes; combien de personnes se sont débarrassées de ces vieilles reliques, séduites par l'appât d'un prix inespéré et par le plaisir de remplacer un meuble vermoulu par un autre, flambant neuf et d'un style quelconque.

Et voilà comment nos intérieurs rustiques ont perdu leur originalité. Sans doute on voit, dans des fermes bourgeoises, des salles à manger modernes, des chambres à lits de milieu confortables, tout ce luxe décelé par les brise-bise à la mode. Mais de ces appartements quasi-luxueux ont été souvent chassés ces vieux meubles massifs aux sombres décorations, aux portes et frontons à pointes de diamant dont les prismatiques courbes reflétaient des faisceaux de lumière.

On n'a plus trouvé ces témoins des générations évanouies assez modernes. D'autres en ont profité, ne demandant pas mieux que d'offrir du neuf en échange pour les emporter.

Et voila comment peu à peu s'effrite ce style régional de l'ameublement édifié avec tant de patience et de labeur par une élite de compagnons.

Où pourra-t-on voir bientôt ces belles portes de bahuts, cintrées à la main, fouillées, burinées de rosaces et de fleurs stylisées ? Ces meubles imposants par leur taille, leur solidité éprouvée, aux colonnes torses, aux ferrures sortant de la banalité ?

Il y avait à faire dans chaque localité une propagande pour défendre notre patrimoine régional. C'est un peu tard, malheureusement.

Mais tout n'a pas été enlevé; il est des familles où l'on a hésité à se séparer du mobilier ancestral. Pourquoi ne pas donner une investiture au style régional en créant au musée de Cahors, une galerie spéciale de vieux meubles. Une telle exposition de l'art régional convaincrait ceux qui ont encore la chance de posséder de tels échantillons qu'ils ont intérêts à les garder et à les mettre chez eux à la place d'honneur.

Certaines villes de l'Auvergne ont eu déjà l'heureuse inspiration de grouper en exposition tout ce qui se rattache à l'ameublement, au vestiaire, aux poteries, aux cuivres, etc., de style local.

Il serait souhaitable que le Quercy eût son petit « Musée arlaten » où l'on retrouverait le parfum de nos vieux souvenirs. D'autres ont moissonné largement pour le compte de l'étranger; il reste heureusement encore, de quoi glaner pour constituer une intéressante rétrospective du style régional.

N'attendra-t-on pas trop tard pour en prendre l'initiative ?

CALEMBOURDAINES COMMUNES

L'Hôpital pour Lamane était un gai séjour.
Le Major qui, pourtant, était loin d'être un âne,
Se creusait le cerveau et pensait nuit et jour :
« Où donc a-t'il son mal, Sacrédié *Qua Lamane ?* »

Il couvait, disait-il, toutes les maladies.
Il se disait en proie à des crises de Foi.
A force de sonder ses reins et sa vessie
Il fut vraiment très mal. Puis il se *Pela, Quot ?*

Me direz-vous. Parbleu, c'était la peau du cou
Qu'il cacha aux regards, sous des flots de flanelle.
Et dolent, il vaguait, disant un peu partout :
« Maintenant il me vient, hélas ! les *E Brouelles !* »

On épura son sang avec la Phosphiode,
On le mit au régime : il ne but que du lait.
On le cautérisa avec la rouge iode
Et même on le saigna, Et son sang *Franc coulait*

Et, quand on lui disait, pour le réconforter,
Qu'il guérirait bientôt, qu'il reverrait sa mère,
Son père, son hameau et sa propriété
Il répondait très pâlement : « *J'Espère* »

Il mangeait et buvait, nom d'un chien, comme
Il était grassouillet et dodu comme un ver. [quatre,
Et n'avait pas du tout le teint blême et jaunâtre.
De malade, en tout cas, il n'en avait pas *L'Herm.*

Un jour, qu'il se croyait à fond tuberculeux,
On passa ses crachats à la Radiographie,
Mais on ne trouva rien dans ses jus sirupeux.
« Phtisique tu n'es pas, lui dit-on : *Les Jus nient.* »

Au café, il laissait toujours payer ses verres.
Il se fouillait beaucoup mais ne donnait jamais,
Et comme on lui disait : « tu ne débourses guère !
Qu'importe, ajoutait-il puique *Mon gest y est* »

Partout, dans l'hôpital on l'occupait un peu ;
Il lavait les planchers, aidait les infirmières,
Comme il était coiffeur, il coupait les cheveux
On lui faisait aussi, parfois du *Boiscièr* !!!

Puis, un jour, brusquement, il ne voulut rien faire
Disant qu'il se sentait harassé, courbattu,
Il restait dans son lit des journées entières.
Le major lui disait : « *Par Saint-Denis, Qu'as-tu ?* »

Et Jacques, l'infirmier, calembourdier fameux,
Répondit au Major en se grattant la tête,
Par ce fin jeu de mots, que je trouve vaseux :
« Ce Lamane est bien *Trop au lit pour être au net.* »

Armand LAGASPIE

Circonscriptions électorales

L' « Officiel » publie la liste des circonscriptions électorales par arrondissements, d'après le dénombrement de 1926.

L'Arrondissement de Cahors compte 66.014 ;

l'Arrondissement de Figeac, 57.977;

l'Arrondissement de Gourdon, 47 mille 785.

Office notarial supprimé

L'Office notarial de Cahors, dont M. Lescale était titulaire, est supprimé.

Société des Etudes du Lot

La dernière réunion de quinzaine, avant les vacances. aura lieu le lundi 25 juillet courant, à l'heure et au siège habituel des séances.

La réunion de rentrée aura lieu le lundi 30 octobre prochain.

Les pièces d'argent belges

Les monnaies d'argent belges, écus de cinq francs et pièces divisionnaires, cesseront d'avoir cours légal en France, et ne seront plus acceptées par les caisses publiques à partir du 1er octobre 1927.

Jusqu'à cette dernière date, la Banque de France rachètera les pièces belges au poids du métal fin, et dans les mêmes conditions que les monnaies d'argent nationales.

L'expiration du délai des colis postaux réputés perdus

Le montant du remboursement dont peuvent être grevés les colis postaux circulant à l'intérieur de la France continentale a été élevé de 1.000 fr. à 2.000 fr.

D'autre part, le délai à l'expiation duquel tout colis postal non présenté au destinataire est reputé perdu a été ramené de trois mois à un mois. Cette dernière mesure aura pour résultat d'accélérer le paiement des indemnités prévues en cas de perte.

Avis de concours

Par arrêté du Ministre du Commerce et de l'Industrie un concours sera ouvert le lundi 21 novembre 1927, pour 15 emplois de vérificateur-adjoint des Poids et Mesures.

Les candidats doivent avoir 22 ans au moins et 29 ans au plus au 1er janvier 1927. S'ils ont été mobilisés au cours de la guerre, la limite d'âge de 29 ans est élevée d'une durée égale à celle de leur temps de mobilisation.

Les demandes d'admission à ce concours seront reçues au Ministère du Commerce et de l'Industrie, jusqu'au 30 septembre inclusivement ; il ne sera donné aucune suite aux demandes qui parviendraient après cette date.

Le programme des connaissances exigées des candidats ne diffère pas sensiblement de celui du Brevet Supérieur ou du Baccalauréat Sciences-Langues Vivantes. Un exemplaire de ce programme sera envoyé gratuitement à toute personne qui en adressera la demande au Ministère du Commerce et de l'Industrie, Bureau des Poids et Mesures, 85, Boulevard de Montparnasse, à Paris.

Marché du travail

Le marché du travail dans le Lot pendant la semaine du 11 au 16 juillet 1927 a été le suivant :

Nombre de placements locaux à demeure : 10 hommes, 1 femme.

Interlocaux : 3 hommes.

En extra : 1 homme.

Demandes d'emploi non satisfaites: néant.

Offres d'emploi non satisfaites : 6 hommes, 4 femmes.

Le temps

Nous avons eu depuis dimanche dernier, quelques jours de chaleur. C'était, enfin, l'été !

Ça ne pouvait pas durer. Vendredi matin, vers 8 heures, de grosses gouttes de pluie sont tombées pendant quelques minutes.

Dans la journée, la chaleur fut lourde : et le soir, vers 10 heures 1/2, le tonnerre gronda et dans la nuit un peu de pluie tomba : ce fut insignifiant.

Revenons-nous au mauvais temps ?

CAHORS

Au barreau

Les membres du barreau départemental du Lot se sont réunis jeudi au tribunal de Cahors et ont procédé à l'élection du bâtonnier et des membres du Conseil de l'Ordre pour l'année judiciaire 1927-1928.

Me Pérès, du barreau de Figeac, a été élu bâtonnier. MM. Martin, Henri de Valon, du barreau de Cahors, Faugères, du barreau de Figeac et Serres, du barreau de Gourdon ont été élus membres du Conseil de l'Ordre.

Lycée Gambetta

M. Rohet, Censeur des Etudes au Lycée Gambetta, est nommé proviseur du lycée d'Aurillac.

M. Lassaux, professeur chargé de la 3e au lycée Gambetta est admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Nous tenons à adresser à M. Lassaux qui fut un maître dévoué et qui compte de nombreuses sympathies au lycée et à Cahors, nos meilleurs vœux de longue et bonne retraite.

M. Vieillefond, professeur chargé de la 4e, au lycée de Cahors, est nommé à la 3e.

M. Jourda, professeur de 1re au lycée de Cahors est nommé professeur de 3e au lycée de Montpellier.

Nos félicitations.

Lycée Clément-Marot

Mlle Séverite, professeur, agrégée de lettres au lycée Clément-Marot, est nommée au lycée de Bordeaux.

Nos félicitations.

Enseignement primaire

Concours d'admission
à l'Ecole Normale de Cahors

Session de 1927

Ont été définitivement admises :

Mlles
Picou, de l'E. P. S. de Gourdon ;
Rességuier Georgette, de l'E. P. S. de Mende ;
Girma, de l'E. P. S. de St-Céré ;
Pélissier, de l'E. P. S. de Prades ;
Leymarie, du cours compl. de Martel ;
Ange, du cours compl. de Montauban ;
Guilhou, du cours compl. de Souillac ;
Charlat, de l'E. P. S. de St-Céré ;
Constant, du cours compl. de Souillac ;
Larnaudie, du cours compl. de Souillac ;
Lonne, de l'E. P. S. d'Aire-sur-Adour ;
Chavanon, du cours compl. de Souillac ;
Lery, du cours compl. de Souillac ;
Acciari, de l'E. P. S. de Gourdon ;
Lasguignes, du Lycée de Cahors.

Liste supplémentaire :

Mlles
Touery, du cours compl. de Beaumont-de-Lomagne ;
Baldy, du Lycée de Cahors ;
Sourzat, de l'E. P. S. de Gourdon ;
Bonnafoux, de l'E. P. S. de Gourdon ;
Perroy, de l'E. P. S. d'Aire-sur-Adour ;
Maury, de l'E. P. S. de Gourdon ;
Benech, de l'E. P. S. de Montcuq ;
Chanut, de l'E. P. S. de St-Céré.
Blancal, de l'E. P. S. de Gourdon ;
Montin, de l'E. P. S. de St-Céré ;
Grèzes, du cours compl. de Cahors ;
Hébrard, du cours compl. de Souillac ;
Lacombrade, de l'E. P. S. de Gourdon ;
Poux, de l'E. P. S. de Gourdon ;
Quercy, de l'E. P. S. de St-Céré ;
Delrieu, de l'E. P. S. de Gourdon ;
Bouquie, de l'école libre de Cahors, Pensionnat Jeanne-d'Arc ;
Delsol, du Lycée de Cahors ;
Séguy, de l'école publique de Gramat ;
Lasfargue, du cours compl. de Souillac ;
Brugidou, de l'école libre de Cahors, rue des Soubirous ;
Jably, du cours compl. de Tonneins ;
Rigouste, du cours compl. de Martel ;
Molinier, de l'E. P. S. de Villefranche (Aveyron) ;
Flaujac, de l'E. P. S. de Montcuq ;
Rival, de l'E. P. S. de Moissac.

Examens du Brevet Elémentaire et du Brevet d'Enseignement primaire supérieur

1re session de 1927

ASPIRANTS

Ont été définitivement admis :

a) *au Brevet élémentaire :*

MM.
Barrade, de l'école privée de Gramat ;
Dauliac, de l'E. P. S. de Martel ;
Delbreil, de l'E. P. S. de Martel ;
Deltheil, de l'E. P. S. de Cahors ;
Larnaudie, de l'E. P. S. de St-Céré ;
Magot, de l'école privée de Gramat ;
Molinié, de l'E. P. S. de St-Céré ;
Monbrial, de l'E. P. S. de St-Céré ;
Noël, de l'E. P. S. de Cahors ;
Pourcel, de l'éc. privée de Cahors, rue Hautesserre ;
St-Chamant, de l'E. P. S. de St-Céré ;
Simonet, de l'E. P. S. de St-Céré ;
Sol, de l'E. P. S. de Martel.

b) *au Brevet d'Enseignement primaire supérieur :*

MM.
Dauliac, de l'E. P. S. de Martel ;
Delbrel, de l'E. P. S. de Martel ;
Larnaudie, de l'E. P. S. de St-Céré;
Noël, de l'E. P. S. de Cahors ;
St-Chamant, de l'E. P. S. de St-Céré ;
Simonet, de l'E. P. S. de St-Céré ;
Sol, de l'E. P. S. de Martel.

ASPIRANTES

a) *au Brevet élémentaire :*

Mlles
Arliguié, du cours compl. de Souillac ;
Asfaux, de l'E. P. S. de St-Céré ;
Baboulène, de Cahors, rue Joffre ;
Bastit, de l'E. P. S. de St-Céré ;
Blanc, de Cahors, rue Foch ;
Bos, de l'école privée de Gourdon ;
Boudou, de l'E. P. S. de St-Céré ;
Brunet, de l'E. P. S. de St-Céré ;
Castagné, de l'E. P. S. de Gourdon ;
Lapuyade, de l'E. P. S. de Gourdon ;
Lasfargues, du cours compl. de Souillac;
Laverdet, du cours compl. de Martel ;
Lherm, de l'E. P. S. de St-Céré ;
Maldes, de l'E. P. S. de St-Céré ;
Marty, de l'E. P. S. de St-Céré ;
Mazet, du cours compl. de Cajarc ;
Mizoulé, de l'E. P. S. de Gourdon ;
Paramelle, de l'E. P. S. de St-Céré ;
Parriel, de l'E. P. S. de Montcuq ;
Pradines, de l'école privée de Cahors, rue des Soubirous ;
Rouges, de l'E. P. S. de Montcuq ;
Saintemarie, de l'E. P. S. de St-Céré ;
St-Martin, du cours compl. de Cahors ;
Selves, de l'E. P. S. de Montcuq ;
Senarens, de l'E. P. S. de Montcuq ;
Sindou, du Lycée de Cahors ;
Soulié, de l'école privée de Gourdon ;
Taurant, de l'E. P. S. de St-Céré ;
Vaysset Suzanne, de l'école libre de Cahors, pensionnat Jeanne d'Arc ;
Vienne, de l'E. P. S. de Gourdon.

b) *au Brevet d'Enseignement primaire supérieur :*

Mlles
Artous, de l'E. P. S. de St-Céré ;
Asfaux, de l'E. P. S. de St-Céré ;
Bastit, de l'E. P. S. de St-Céré ;
Blanc, de Cahors, rue Foch ;
Boudou, de l'E. P. S. de St-Céré ;
Castagne, de l'E. P. S. de Gourdon ;
Lapuyade, de l'E. P. S. de Gourdon ;
Lherm, de l'E. P. S. de St-Céré ;
Mizoule, de l'E. P. S. de Gourdon ;
Paramelle, de l'E. P. S. de St-Céré ;
Parriel, de l'E. P. S. de Montcuq ;
Selves, de l'E. P. S. de Montcuq ;
Senarens, de l'E. P. S. de Montcuq ;
Taurant, de l'E. P. S. de St-Céré ;
Vienne, de l'E. P. S. de Gourdon ;
Blancal, de l'E. P. S. de Gourdon ;
Girma, de l'E. P. S. de St-Céré ;
Lonne, de l'E. P. S. d'Aire-sur-Adour ;
Poux, de l'E. P. S. de Gourdon ;
Sourzat, de l'E. P. S. de Gourdon ;
Flaujac, de l'E. P. S. de Montcuq ;
Bonnafoux, de l'E. P. S. de Gourdon ;
Quercy, de l'E. P. S. de St-Céré.

Atelier des veuves de guerre

L'Association des Veuves de Guerre informe ses clients que l'atelier des Veuves de Guerre sera fermé du 1er août au 31 août courant. Les commandes peuvent être acceptées pour être livrées en septembre. S'adresser à Mme Robinet, Présidente, 60, rue Emile- Zola.

La fête de Lamagdeleine

On nous prie d'insérer :

Jolies cadurciennes et jeunes cadurciens, la coquette commune de Lamagdeleine, délicieuse dans sa parure naturelle, vous attend pour célébrer aujourd'hui sa fête votive qui aura cette année un éclat inaccoutumé.

Ne manquez pas d'y venir. Tout est préparé pour que vous y passiez des heures de gaîté et de joie. Vous y trouverez un orchestre de premier ordre, composé de musiciens d'élite, bien connus de vous tous, membres de l'A. C. Toutes les danses, anciennes et nouvelles, y seront jouées — y compris le fameux charleston.

Des jeux divers compléteront ces réjouissances qui dureront trois jours : 23, 24 et 25 juillet.

Un service d'autobus fonctionnera si les changements peuvent s'effectuer aisément. Ne manquez donc pas une si belle occasion et rendez-vous à Lamagdeleine.

Véloce-Sport Cadurcien

Le V.-S. C. organisera le 31 juillet une course cycliste dont l'itinéraire est le suivant : Cahors-Limogne, par Concots et retour par St-Martin-Labouval.

Le 4 septembre aura lieu une autre course cycliste dont l'itinéraire sera : Cajarc-Figeac, Lacapelle-Marival, St-Céré, Gramat, Labastide-Murat et Cahors.

En outre le V.-S. C. a formé une section de motocyclistes qui organisera entre ses membres une course de régularité de 200 kilomètres.

Cette course aura lieu le 14 août. S'adresser inscrire chez M. Pradié, Bd Gambetta ou Duthil, rue Wilson.

Tribunal départemental

Audiences de vacations

Les audiences de vacations du Tribunal départemental du Lot sont fixées aux dates ci-après :

Les samedis 13 et 27 août et les samedis 10 et 27 septembre à 1 h. 1/2.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Audience du 22 juillet 1927

VAGABOND

Delaprey Charles, est un vagabond dont le casier judiciaire est bien garni. Il est condamné à 3 mois de prison.

DÉLIT DE PÊCHE

25 francs d'amende sont infligées à un pêcheur de Luzech, le sieur M... qui jeta l'épervier dans le Lot en temps prohibé.

COUPS ET BLESSURES

Le sieur Le Tallec, 25 ans, cultivateur à Girac donna un coup de poing à son camarade Ducazeau qui, pour le réveiller, lui avait versé quelques gouttes d'eau dans le cou. 25 francs d'amende.

MOUILLAGE DE VIN

Le tribunal condamne à 16 francs d'amende un négociant de notre ville pour mouillage de vin : il lui inflige, en outre, une 2e amende de 500 fr. pour la Régie. La loi de sursis lui est accordée pour cette 2e amende.

Pertes

Il a été perdu une porte-cartes contenant une petite somme, un mouchoir marqué R... par Mme Jean Bergon, Boulangerie rue Wilson.

Trouvailles

Il a été trouvé une chaîne gourmette en argent par le jeune Raymond Roucoule, 37, Bd Gambetta ; une broche d'une certaine valeur, par M. Lacoste, concierge au Séminaire.

ETAT-CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 16 au 23 juillet 1927

Naissances

Larroque Adeline, r. Wilson.
Andrieu Marthe, r. Wilson, 25.
Espérat Henri, r. Wilson.
Gesse Simone, Lacapelette.
Vaissié Elisabeth, Av. de Toulouse, 36.
Perry Jean, r. de la Préfecture, 10.
Dessain Louise.

Décès

Puech, Vve Massip, s. p., 38 ans, r. Wilson.
Cayrouse Maurice, électricien, 21 ans, Larosière.
Bonnet Marie, s. p., 42 ans, r. Wilson.
Clarety Louis, cult. 66 ans, r. Wilson.
Lasfarguette Léon, cordonnier, 65 ans, r. Wilson.

Soueix Ernest, chef de gare, 49 ans, Gare de Cahors.
Couaillac Bernard, retraité, 65 ans, r. Brives, 32.
Soulayrès Pierre, s. p., 18 ans, r. E.-Zola, 42.
Pouzergues Jean, cult., 63 ans, r. Wilson.

ONDULATION
Indéfrisable GALLIA
Résiste au lavage et à l'humidité
5 fr. la Mèche
Mise en plis -:- Coupe moderne
E. POPOVITCH
Coiffeur pour Dames — CAHORS
Téléphone 170

Les vrais gourmets exigent
l'Anis JEANNETTE
comme apéritif
la Liqueur FRANCISCAINE
comme digestif
J. DELFORT et Cie CAHORS (Anc. gendarmerie)

Arrondissement de Cahors

AUTOBUS DEPARTEMENTAUX

M. ARTIGALAS, concessionnaire de la ligne d'autobus de Labastide à Cahors par Pélacoy, a l'honneur d'informer le public, qu'à partir du samedi 6 août 1927, le prix de la place kilométrique sera ramené au prix indiqué par le Cahier des Charges, soit 0 fr. 30 au lieu de 0 fr. 05 perçu actuellement.

St-Pierre-Lafeuille

Fête locale. — La jeunesse de St-Pierre-Lafeuille prépare comme les années précédentes sa fête annuelle qui est fixée au dimanche 31 juillet, et lundi 1er août.

Concours de tir, jeux divers, brillant orchestre, rien ne manquera pour attirer une foule nombreuse d'amateurs de distractions au coquet village de St-Pierre.

La soirée réserve une grande surprise...., mais ne soyons pas indiscret.

Que le public soit assuré que c'est avec éclat que le Comité organise cette fête.

Cazals

Bonne soirée en perspective. — Nous apprenons que la Tournée des grands films célèbres, présentera dans notre ville le plus beau film français : « Mireille » l'œuvre immortelle de Frédéric Mistral, adaptée et filmée par Servaës.

Les principaux passages du célèbre opéra-comique seront chantés par M. Saleza qui se fera entendre également en intermède, dans son répertoire tyrolien.

Cette belle séance de cinéma et chant aura lieu dans la salle des fêtes de la mairie, mercredi prochain 27 juillet, à 20 h. 30.

Il y aura foule, certainement, et il sera prudent d'arriver à l'heure pour être bien placé.

Concots

Nos récoltes. — Cette année, la grêle s'est mise de la partie et nos récoltes en tous genres ont beaucoup souffert.

Nos cultivateurs ne se découragent pourtant pas et espérons que l'an prochain leur apportera un dédommagement à leurs épreuves présentes.

Tourisme. — Placée à proximité de sites magnifiques, notre coquette localité devient de plus en plus un centre de tourisme. Il serait, à notre avis, très opportun, de fonder ici un syndicat d'initiative dont l'action et les services ne seraient pas négligeables.

Limogne

La louée. — Une cinquantaine de moissonneurs se sont présentés dimanche dernier au traditionnel marché de la louée C'est peu si l'on compare aux effectifs d'avant-guerre. Aussi ils ont été vite retenus à des prix variant de 25 à 30 francs par jour, nourris et logés.

St-Pantaléon

Fête locale. — Comme nous l'avions tout dernièrement annoncé, la jeunesse de notre commune (filles et garçons) réunis le dimanche 10 juillet, à la Mairie, a arrêté le programme des réjouissances qui auront lieu à l'occasion de notre fête locale, les 30 et 31 juillet prochain.

Voici le programme qui a été élaboré avec le concours de la Municipalité :

Samedi 30 : à 19 h., sonnerie des cloches et salves d'artillerie ; réception de la musique ; à 21 h., retraite aux flambeaux ; à 21 h. 30, ouverture du bal ; à minuit, réveillon.

Dimanche 31 : à 7 h., marrons d'air et réveil en musique ; à 7 h. 30, tour de ville en farandole ; à 9 h., aubade à la Municipalité ; à 10 h., distribution de bouquets aux habitants par nos gentilles fillettes ; à 14 h., jeux divers (poêle, cruche, course pédestre, course en sac, course de bicyclettes, ficelle, concours de grimaces, championnat de quilles, etc...) ; à 15 h., départ du ballon « Le Masturlu » ; à 16 h., grand bal ; à 21 h. brillant feu d'artifice fourni par la maison Riquiqui, rue de la Pompette, à Montcuq ; à 21 h. 30, embrasement général du bourg et reprise du bal ; à minuit, quadrille infernal, bécots aux belles-mamans, grande farandole et adieux de la musique.

Le programme ci-dessus ne peut que donner satisfaction à la population ainsi qu'aux nombreux étrangers qui seront ce jour-là nos hôtes.

En dehors de toutes ces réjouissances, il convient d'y ajouter les nombreuses distractions qui nous seront procurées par la présence de nombreux forains ; il y aura : tourniquets, manège, tirs, balançoires, marchands de gâteaux et de confetti, etc...

Inutile de dire que l'accueil le plus cordial sera réservé aux personnes qui nous honoreront de leur présence.

Il nous revient qu'un service d'autos fonctionnera, dans la journée de dimanche, entre Montcuq et notre localité.

La Commission ne répond pas des accidents.

Albas

Passage d'un avion. — C'est encore tout un événement dans nos régions où le spectacle en est plutôt rare. L'un d'eux a survolé notre bourg dans la direction sud-nord, c'est-à-dire Toulouse-Paris, mercredi vers 14 heures. Inutile d'ajouter qu'une foule de curieux, alertée par le bruit du moteur se sont précipités dans la rue pour saluer le bel oiseau et son pilote.

Duravel

Accident d'auto. — Un accident qui aurait pu avoir des conséquences graves, s'est produit lundi au tournant de la Route Nationale, côté Puy-l'Evêque, en face de Thrézet.

Deux autos s'étant croisées (d'un peu trop près), l'une d'elles, celle de M. F... de Puy-l'Evêque, a été projetée dans le ravin d'en face.

Heureusement, tout s'est borné à des dégâts matériels, et quelques égratignures sans importance.

Quand donc, les automobilistes seront-ils assez prudents pour observer de Code de la route qui leur prescrit l'avertissement aux tournants et croisements des routes ?

Les moissons. — Malgré les grandes difficultés qui se présentaient pour effectuer les moissons par suite du mauvais état dans lequel les blés avaient été mis par les fréquents orages de cet été et la violence des vents qui les accompagnaient, elles se sont faites dans d'assez bonnes conditions et plus rapidement qu'on avait lieu de l'espérer.

Les blés sont maintenant tous mis à l'abri, ou en gerbières autour des bâtiments, le plus près possible des aires à battage.

Déjà, d'ailleurs, plusieurs machines sont en chantier, et de côté et d'autre, on entend les sifflets des locomobiles, ou le bruit sourd des tracteurs en marche. Le temps et la température se prêtent à ce travail pénible, car c'est toujours en plein soleil que s'exécutent les dépiquages, et la poussière des pailles, des enveloppes des grains aidant, la chaleur est dure à supporter. Et puis, nous avons aujourd'hui plus de 50° au soleil. C'est vraiment beaucoup pour notre climat !

A PARIS
La Maison des LOTOIS
c'est la Brasserie-Restaurant « LE GALLO »
14 et 16, rue J.-J.-Rousseau, 1er
Propriétaire: L. AMAGAT (Originaire de Figeac)
Téléph : Central 67-56

Arrondissement de Figeac

Figeac

Prix du gaz. — La Société concessionnaire du gaz a porté le prix du mètre cube de gaz de 1,076 à 1,16 pour le 3e trimestre. Cette augmentation de *0,084* par mètre cube est occasionnée par une diminution sensible dans le prix de vente des sous-produits et par une légère augmentation du salaire des chauffeurs, le prix moyen du charbon n'étant diminué que de 2 fr. par tonne.

Etat-civil du 15 au 22 juillet. — Naissance : Bonnet Albert-Jean.

Mariage : Vermande Pierre et Aubrerie Marie.

Décès : Hug Marguerite, épouse Milhau, 68 ans ; Landes Eugène, 78 ans.

Eglise du Puy. — On parle beaucoup en ville d'une grande fête artistique et musicale qui sera donnée le 31 courant et le 3 août, dans la cour du Collège Champollion sous la présidence d'honneur de M. le Docteur Pezet, Maire de Figeac et de M. Loubet, sénateur. Le produit de cette fête est destiné à contribuer à des frais de travaux de réparations à l'église N.-D. du Puy (Monument historique). Une indiscrétion nous permet d'annoncer la présence de Charles Boyer du Gymnase, d'un grand comique clermontois, d'un baryton de la région, élève de M. Mouliérat et de nombreux exécutants de grand talent. Le programme va paraître incessamment.

Service des pharmacies. — Aujourd'hui dimanche le service sera assuré par la pharmacie Delmas, Pont Gambetta.

Cajarc

Promesses de mariage. — M. Louis Labrousse, ajusteur mécanicien à Sèvres (S.-et-O.) et Mlle Julia-Maria Lavastron, femme de chambre à Sèvres ; M. Alexis Balat, facteur en retraite à Cajarc et Mlle Marie Pezet, modiste à Cajarc.

Nous adressons aux futurs époux nos félicitations accompagnées de nos meilleurs vœux.

Nécrologie. — Jeudi ont eu lieu à Montbrun les obsèques de M. Louis Delport, décédé à Cajarc, chez son gendre, M. Marty, boulanger.

Avec M. Delport disparaît l'un des derniers, sinon le dernier, de la phalange des mariniers du Lot.

Nous adressons à sa famille nos plus sincères compliments de condoléances.

St-Sulpice

Conseil municipal. — Le Conseil municipal de notre commune réuni le 10 juillet sous la présidence de M. Roujeiroles, maire :

a) approuve les comptes de l'exercice 1926 ;

b) vote le budget de 1927 et le budget primitif de 1928.

Avant la réunion du Conseil, la commission administrative du bureau de bienfaisance a voté le budget du dit bureau.

Inondation. — L'autre dimanche, les habitants de Saint-Sulpice ont eu la désagréable surprise de voir le Célé envahir les champs de tabac et de blé qui bordent la rivière. Déjà, dans la nuit de samedi, les riverains avaient enlevé une partie du blé moissonné que l'eau menaçait d'atteindre. Mais dans l'après-midi, l'eau augmentant toujours la population a dû se remettre à l'œuvre et plusieurs propriétaires travaillaient dans l'eau. Tout n'a pas pu être retiré à temps. Et c'était un tableau lamentable de voir la moisson encore sur pied disparaître sous l'eau par endroits. Lundi matin le Célé était à peu près rentré dans son lit. Les dégâts sont importants. Les doyens de la commune ont souvenance d'une crue semblable survenue dans le courant de juin. C'est fort heureusement chose rare.

St-Céré

Succès scolaires : Ecole supérieure de garçons. — Sont définitivement reçus au brevet élémentaire à Cahors : MM. St-Chamand, Simonet, Mombrial, Larnaudie et Molinié.

Ecole supérieure de filles. — Sont admissibles au Brevet élémentaire à Cahors : Mlles Artous, Asfaux, Bastit, Boudou, Brunet, Lherm, Maldès, Marty, Paramelle, Taurand, Sainte-Marie.

D'autre part, sont reçus au Brevet d'enseignement primaire supérieur : MM. St-Chamant, Simonet et Larnaudie.

Sont admissibles à cet examen : Mlles Artous, Asfaux, Bastit, Boudou, Lherm, Paramelle, Taurand.

Nos félicitations aux maîtres et aux élèves.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

M. Malvy à Gourdon. — Notre vaillant député, M. Malvy, a profité de ses premiers loisirs pour venir visiter ses électeurs.

Vendredi dernier, jour de foire, il a parcouru les divers foirails accompagné de MM. Davidou, maire, Docteur Fontanille, sénateur, le sous-préfet de l'arrondissement et des maires.

Partout, il a été très aimablement accueilli et partout il a reçu le meilleur accueil.

Sa réélection paraît assurée sans aucune entrave.

Il ne peut en être autrement, car il représente l'arrondissement avec un dévouement et une autorité dont le pays est satisfait et fier, à juste titre.

Conseil municipal. — Le Conseil Municipal de Gourdon est convoqué pour dimanche prochain, à 14 h. 30, pour la 2e partie de sa session budgétaire.

Accident mortel. — Notre foire a été attristée par un accident mortel qui a jeté un froid dans les divers foirails.

Doussot Henri, 52 ans, de Ste-Mondane (Dordogne), se rendait à la foire de Gourdon où il portait 2 cochons sur une charrette attelée d'un mulet qui s'emballa, dans une descente rapide avant d'arriver au passage à niveau du Pont-du-Gué, près Gourdon, au lieu dit Lavaysse.

Il était accompagné de son beau-frère. Le conducteur fut précipité par la secousse en bas de la charrette et en tombant s'est fracturé le crâne.

La charrette s'est renversée ; le beau-frère est blessé et un des cochons a été tué.

La gendarmerie s'est rendue sur les lieux, accompagnée du docteur Ferrières pour procéder aux constatations d'usage.

Greffage en écusson. — Les agriculteurs sont prévenus qu'une séance pratique de *greffage à l'écusson* aura lieu *le mercredi 27 juillet prochain*, à 10 h. 30 (heure nouvelle), dans la pépinière scolaire du jardin de l'école des garçons de notre ville.

Cette démonstration sera faite par un spécialiste des services commerciaux de la Compagnie d'Orléans, en présence de M. Gay, professeur d'agriculture à Cahors.

Tous les agriculteurs de la région sont particulièrement invités à y asisster.

Ce sera là une très utile leçon pratique pour tous dont chacun voudra bénéficier.

Pharmacie de service. — C'est la pharmacie Loustaunau qui assurera le service de notre ville demain lundi, 25 courant.

Bourse trouvée. — Notre jeune compatriote, Mlle Courbès, dame-employée du bureau des hypothèques, a trouvé une bourse garnie qu'elle s'est empressée d'aller déclarer au Commissariat de police.

Nos félicitations.

Prochain mariage. — Mlle Georgette Delmas, institutrice au Dégagnazès, la gracieuse jeune fille de notre brigadier de police, va s'unir pochainement, en justes noces, avec l'excellent professeur de l'école primaire supérieure de Cahors, M. Coudere Maurice.

Nous souhaitons aux deux charmants et futurs époux nos plus sympathiques vœux de bonheur.

Toutes nos félicitations aux deux familles.

Foire du 22 juillet. — La foire de la Madeleine a été d'assez peu d'importance, à cause des grands travaux des champs.

Voici quelques cours pratiqués :

Bœufs gras : 200 à 250 les 50 kilog. ; bœufs de travail : 2.000 à 5.000 fr. la paire ; bouvillons : 1.000 à 2.500 fr. la paire ; moutons : 4 fr. 50 le kilo ; agneaux de boucherie : 4 fr. 50 le kilo.

Poules : 5 fr. la livre ; poulets de grain : 6 fr. la livre ; dindons : 4 fr. 50 à 5 fr. la livre ; pigeons : 12 fr. la paire ; œufs : 5 fr. la douzaine ; lapins domestiques : 2 fr. 50 la livre.

Avoine : 40 à 42 fr. la quarte.

Marché aux légumes peu approvisionné.

Soulomès

Promotions. — Nous apprenons avec plaisir que Mlle Angèle Caussanel, directrice de l'école annexe de l'Ecole Normale d'Institutrices de Cahors, et M. Paul Caussanel, préparateur de physique au lycée Buffon, à Paris, figurent sur la liste des derniers promus au grade d'officiers d'académie.

Nous leur adressons nos sincères félicitations.

Décès. — Les obsèques de Marceline Tournié ont eu lieu le 20 juillet.

Fête locale. — La fête locale qui aura lieu dimanche 24 juillet, s'annonce fort belle.

Salviac

Nos concitoyens. — Nous apprenons avec plaisir que notre excellent concitoyen M. Julien Cassagnac originaire de Luziers près Salviac, membre du conseil supérieur des P. T. T. vient de présenter un rapport très documenté sur le projet de convention des colis postaux devant le comité d'exécution de la semaine des P. T. T. « La Famille Postale » organe indépendant de défense des intérêts corporatifs des travailleurs des P. T. T. a fait paraître in-extenso ce rapport très documenté.

Notre concitoyen dont l'autorité est grande dans les milieux de la grande famille des P. T. T. vient d'être désigné pour représenter les Colonies Françaises à Washington, au congrès de radiotélégraphie qui aura lieu en septembre prochain.

Nous adressons à notre éminent compatriote, nos bien sincères félicitations.

Construction des caniveaux de la rue Basse. — Depuis plusieurs années, le conseil municipal de Salviac avait décidé la construction des caniveaux de la rue Basse ; les projets à Salviac, comme en maints endroits d'ailleurs, sont vite élaborés, mais il y a loin souvent de la coupe aux lèvres.

Présentement, l'exécution des projets concernant la dite construction est réalisée car une équipe d'ouvriers s'occupe activement du bétonnage d'une partie de la chaussée.

De cette façon, la rue Basse sera moins boueuse, moins humide ; l'hygiène y trouvera elle-même son compte en attendant la démolition partielle ou totale des maisons frappées d'alignement, qui rendent la circulation parfois difficile en ce point de la ville.

Les travaux sont poussés avec fièvre, aussi seront-ils probablement terminés pour nos fêtes de fin juillet.

Par la même occasion, les nombreux usagers de la ruelle, située entre la mairie et les maisons Gay-Albert aîné, veulent croire que cette voie sera nivelée et rendue plus praticable.

Ainsi se réalise peu à peu à pas de « Lilliputiens » sans doute, le programme vieux de 17 ans inscrit encore sur nos murs et comportant *le lavoir, l'assainissement de la ville* et le *tramway.*

L'assainissement de la ville se poursuit LENTEMENT, le lavoir est à l'étude et le tramway est remplacé avantageusement par un autobus dont les prix très intéressants, 0 fr. 05 par kilomètre, donnent satisfaction à tous.

Dégagnac

Réunion publique. — Dimanche 24 juillet, à 17 heures (légales) aura lieu, à la mairie de Dégagnac, une réunion publique au cours de laquelle notre très sympathique député, M. L.-J. Malvy, président de la Commission des Finances, rendra compte de son mandat.

M. Cambornac, conseiller général, M. Delmas, conseiller d'arrondissement, ainsi que la plupart des maires du canton, assisteront à cette réunion.

M. Malvy trouvera encore à Dégagnac, pour le soutenir, les nombreux républicains de la première heure, auxquels se sont joints de plus jeunes démocrates qui, comme leurs aînés, n'ont pas besoin, pour remplir leur devoir de républicains, des conseils de certaines personnes, autrefois dans l'opposition, trop habiles à servir : Dieu, le Diable et leurs propres Ambitions !...

Démission de maire. — Nous apprenons, à la dernière heure, que M. Siffray, maire de la commune de Thédirac, a adressé à l'Administration préfectorale sa démission de maire à la suite, nous dit-on, d'un désaccord avec le secrétaire de la mairie.

LEÇONS PARTICULIÈRES
de Sténo-Dactylographie
Tous travaux de copie à la Machine : Actes, plaidoiries, mémoires, correspondance. — Prix modérés.
Mme WICKERS-THIÉBAUT
Sténographe-Dactylographe
28, Boulevard Gambetta, CAHORS
Ex-attachée au service sténographique du Ministère du Commerce.
Ex-Chef de service à l'Association Nationale d'Expansion Economique.

DÉPÊCHES

Paris, 11 heures.

Pour tenter le raid Berlin-New-York

De Berlin, — Le monoplan Junker qui prit l'air, hier matin pour tenter de battre le record de la durée, continue sa navette entre Leipzig et Dessau.

A 9 heures, ce matin, l'avion avait parcouru 3.000 kilomètres. Le carburant permet à l'appareil de tenir l'air pendant 60 heures.

Si les aviateurs réussissent, ils tenteront dans 8 jours, la traversée de l'Atlantique avec cet avion.

⁂

Sacco et Venzetti seront-ils exécutés ?

De Boston. — Le Gouverneur Fuller a visité dans leurs cellules Sacco et Venzetti au pénitentier de l'Etat de Massachussets, car, voici 6 jours que ces condamnés à mort font la grève de la faim.

⁂

EN CHINE

De Pékin. — Le dictateur nordiste Tchang-Tso-Lin aurait l'intention d'adresser au peuple chinois un message de paix dans lequel il réclamerait la cessation des hostilités et annoncerait la création d'une Constitution libérale.

Un décret garantissant la liberté individuelle a, déjà, été publié.

⁂

Une grève à Berlin

De Berlin. — Les ouvriers constructeurs dans l'industrie sidérurgique berlinoise ont proclamé la grève générale, les patrons ayant refusé l'augmentation des salaires.

La grève a commencé ce matin.

GRANDE BAISSE DE PRIX
sur tous les articles
POUR CESSATION DE COMMERCE
PAPIERS PEINTS SOLDES à prix réduits
AMEUBLEMENTS EN TOUS GENRES
Vve RIVIÈRE
8, Rue Georges-Clemenceau
Dépositaire des Chambres « HYGÉA »
Fabrication garantie
Stores en bois peints depuis 7 fr. le mètre
GRAND CHOIX DE LITS FER ET CUIVRE

AUTOMOBILISTES pour 14.500 fr.
vous achèterez LA **11 Chevaux** Ford LA VOITURE UNIVERSELLE
livrable immédiatement et munie des plus récents perfectionnements, ne consommant que **9 litres** aux **100 kilomètres** grâce au nouveau carburateur à vaporiseur.
CONSULTEZ-NOUS POUR TOUS LES RENSEIGNEMENTS
ALIBERT & MURAT, Agent officiel, Boulevard-Gambetta, CAHORS

AVIS DE DÉCÈS

Mademoiselle Jeanne BESSAT-CALVET, sa fille adoptive ;

Madame Veuve Hippolyte CALVET ;

Monsieur et Madame Georges CALVET, Commis des P. T. T. à Cahors, et leur fille ;

Monsieur J.-B. BESSAT, chef de brigade des Postes à Paris ;

Monsieur et Madame REAL, Rédacteur des Contributions Indirectes à Paris, et leur fille ;

Madame Veuve CUBAYNES et son personnel, et tous les autres parents ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mademoiselle Rose CALVET

leur mère adoptive, nièce, cousine, petite-cousine et marraine, décédée à Cahors le samedi 23 juillet dans sa 64e année, munie des sacrements de l'Eglise. Ses obsèques auront lieu le lundi 25 courant, à 8 h. 3/4, en l'église St-Urcisse. Réunion à la maison mortuaire: 77, rue Nationale.

AVIS DE DETTES

Monsieur BACHAUD, maçon (demeurant précédemment route de Paris), prévient le public qu'il ne paiera plus désormais les dettes que pourrait contracter sa femme Nancy BACHAUD née BLATY, cette dernière ayant demandé la séparation, et quitté le domicile conjugal.

A vendre à Cahors
Maison très bon état
Comprenant : *chai, cave, 4 pièces, grenier, jardin avec lavoir, eau, gaz, électricité.*
S'adresser à **J. CAPUS**, 2, Rue J.-Caviole, CAHORS.

JAMAIS TROP TARD
Vos voisins, vos amis, vous ont vanté le bon travail de **GABRIEL** et vous hésitez parce que client tardif vous craignez ne pas avoir les mêmes avantages. Erreur, car les nouveaux clients tout comme les anciens trouvent le meilleur accueil et pour tout le monde les travaux sont exécutés avec le plus grand soin.
GABRIEL, *14, place des Petites-Boucheries, 14.*

A VENDRE
Jardin de grand rapport
fraisiers, vigne, fruitiers de toute espèce, situé plaine St-Namphaise, contenance 1.900 mètres environ.
S'adresser à **M. LAGARDE**, 4, rue de la Brasserie, à CAHORS.

M. Charles FABIANELLI
ENTREPRENEUR DE MAÇONNERIE
(spécialité de crépissages)
informe la clientèle qu'il a transféré son domicile 1, rue Neuve-St-Barthélémy.
Il demande des ouvriers maçons

A CÉDER POUR RAISON DE SANTÉ
PETITE AFFAIRE DE COMMERCE
Sans connaissance spéciale
A Vendre PETITE PROPRIÉTÉ
DE RAPPORT ET D'AGRÉMENT
S'adresser de 9 heures à 5 heures
Au Bureau de Placement, 12, rue St-James, Cahors

A VENDRE
Une MOTOCYCLETTE marque anglaise
Très bon état
S'adresser à l'Ecole de Larosière, près Cahors

TRICOTEUSES Circulaires, Rectilignes, toutes jauges. Laines, cotons, fils, soie. Prix de gros. Cat. éch., apprent. gratuit. LA LABORIEUSE, 35, cours Pasteur, Bordeaux.

LA PHOSPHIODE GARNAL
Médication iodotannique phosphatée
Remplace l'Huile de Foie de Morue
Prix du Flacon : 14 francs
UN SEUL MODÈLE DE FLACON GRANDEUR UNIQUE
En vente dans toutes les Pharmacies

Insistez
Insistez auprès de votre pharmacien pour avoir la véritable Quintonine, car il existe des contrefaçons qui ne possèdent pas les propriétés de la véritable marque. Refusez toute substitution qui pourrait vous être offerte et vérifiez le nom Quintonine. La Quintonine est un extrait qui remplace avantageusement l'ancien extrait de quinquina ; sa formule toute nouvelle et scientifiquement établie en fait un tonique et un stomachique de tout premier ordre. De plus son prix réduit en conseille l'emploi à tous : 4 fr. 50.
Pharmacie Orliac, à Cahors.

BUFFET DE LA GARE. -- CAHORS
C. Laroche. -- F. Machicot
Annexe Hôtel de la Gare
Café — Restaurant
Grande salle spéciale pour repas de noces et banquets
SALON PARTICULIER
Cuisine soignée. — Cave renommée
Consommations de marques
PRIX TRÈS MODÉRÉS

MAISON H. SOURDOIRE
Paris-London
HABILLE BIEN
et au même Prix
QUE LA CONFECTION
NOUVELLE RÉORGANISATION
Voir nos Étalages
4, Rue P.-Wilson, CAHORS

Restaurant-Hôtel CADURCIEN
de Larroque-des-Arcs
à 4 kilomètres de Cahors
PREND DES PENSIONNAIRES
CHAMBRES CONFORTABLES
Vaste prairie très ombragée aux bords du Lot
PRIX MODÉRÉS

ON DEMANDE
JEUNE FILLE (de 15 à 16 ans)
Débutante pour le commerce
Présentée par ses Parents à la Chaussure Camille
65, Bd Gambetta, CAHORS

HORLOGERIE - SUISSE
1 *bis*, rue du Portail-Alban, CAHORS
GRAND ASSORTIMENT
d'Horlogerie — Bijouterie — Joaillerie
Orfèvrerie — Lunetterie
Maison de Confiance vendant le meilleur marché
Achat d'or et d'argent, vieux dentiers
ATELIER SPÉCIAL DE RÉPARATIONS
Richard JAKUBOWSKI, *Horloger-Bijoutier*

A VENDRE
OUTILLAGE et MATERIEL
d'exploitation de ferblanterie, plomberie, zinguerie, etc. S'adresser : 1, Place des Petites-Boucheries

A LOUER
Maison meublée
Aux environs de Cahors
3 pièces, chai, eau, cour et jardin
S'adresser au Bureau du Journal

RELIGIEUSE donne secret pourguérir Pipi au lit et Hémorroïdes. Maison NERA, Nantes.

Bibliographie

Vient de paraître :

Le Clergé du Lot
et le serment exigé des « Fonctionnaires publics ecclésiastiques »

Par l'abbé E. SOL, archiviste diocésain
Un volume in-8° de 235 pages
Prix broché : **12** francs

A la suite d'une étude aussi complète que possible sur les serments prêtés ou refusés par les prêtres en fonctions en 1791, l'auteur a donné, en appendice, de nombreux renseignements sur le département du Lot en 1790 et sur les prêtres des anciennes paroisses du Haut et du Bas-Quercy, y compris la région de Caussade, Lauzerte, Montauban et Moissac.

On trouvera l'ouvrage dans toutes les librairies de Cahors.

REVUE BLEUE
Fondée en 1863

Paraissant les premier et troisième samedis de chaque mois

Sommaire du 16 Juillet 1927

1. A. Dariac, député, ancien ministre : Le Problème des Dettes et ses données nouvelles. — 2. Ch. Béadle : N Q O (Nouvelle). Traduit de l'anglais par C. Polack. — 3. Camille Guy, ancien gouverneur des Colonies : Les Indes néerlandaises. — 4. André Lamandé : Portraits d'écrivains : M. Henri Brémond. — 5. Edouard Maynial : Dans les sentiers perdus du romantisme. — 6. Marguerite du Muraud : Un village. — 7. Etienne Fournol : La Politique : Notes sur le redressement national. — 8. Paul Renaudin : Variétés : Epitre à l'auteur des « Lubies ». — 9. Charles Saunier : Les Beaux-Arts : Une exposition d'œuvres humoristiques. — 10. Gaston Choisy : A travers les revues étrangères. — 11. Les livres nouveaux. — La quinzaine politique. — D. Mirkoviich : Bulletin serbe-croate-slovène. — Bulletin maritime.

ABONNEMENTS : *Revue Bleue* (seule), France et Colonies : six mois, 26 fr. ; un an, 45 fr. — Etranger : Union Postale, six mois, 33 fr. ; un an, 60 fr. — Autres pays : six mois, 38 fr. ; un an, 70 fr.

Revue Bleue et *Revue Scientifique* (réunies), France et Colonies : six mois, 51 fr. ; un an, 90 fr. — Etranger : Union Postale, six mois, 66 fr. ; un an, 115 fr. — Autres pays : six mois, 76 fr. ; un an, 125 fr.

Prix du numéro : France : 2 fr. ; Etranger : 3 fr. — Paris, 286, boulevard Saint-Germain (VII[e]). — Téléphone : Fleurus, 02-29.

CHEMIN de FER de PARIS à ORLÉANS

LIVRET-GUIDE OFFICIEL

(*Edition du Service d'été 1927*)

La Compagnie du Chemin de fer de Paris à Orléans vient de rééditer son Livret-Guide Officiel illustré, comprenant notamment l'horaire complet des trains (*Service d'Eté 1927*).

Rappelons que ce Guide, très artistiquement présenté, contient de nombreuses photographies, ainsi que tous les renseignements indispensables aux voyages d'affaires et de tourisme.

Il est mis en vente dans les principales gares du Réseau au prix de trois francs (3 fr.) l'exemplaire.

Ce Guide est également adressé à domicile, contre l'envoi préalable de sa valeur augmentée des frais d'expédition, soit au total 4 fr. 45 pour la France et 7 fr. 20 pour l'Etranger, en mandat-carte ou timbres-poste, au service de la Publicité de la Compagnie, 1, Place Valhubert, à Paris (13[e])

ETE 1927
Circuits en auto-car dans le Haut-Quercy et le Bas-Limousin

du 14 Juillet au 30 Septembre

Au départ de Rocamadour (Gare). — Départ, 10 h. — Retour vers 19 h.

Circuit I. — Lundi, Mercredi, Vendredi. — Rocamadour-Ville, Grottes de Lacave, Souillac, St-Sozy, Meyronne. Prix du transport : 30 fr. par place.

Circuit II. — Mardi, Jeudi, Samedi. — Gouffre de Padirac, Gorges d'Autoire, Castelnau-Bretenoux, Saint-Céré, Grotte de Presque, Gramat. Prix du transport : 40 fr. par place.

N. B. Il existe également au départ de Rocamadour-gare des services d'autocars pour : Rocamadour-Ville (correspondance aux principaux trains) ; le gouffre de Padirac (services bi-quotidiens) ; un voyage de 6 jours aux Gorges du Tarn par le Rouergue et un voyage de 6 jours aux Monts du Cantal par les vergers du Bas-Limousin.

Au départ de Brive (Gare). — Départ 13 h. — Retour vers 19 h. 30. — *Tous les Mardis.*

Objat, Pompadour, Chartreuse du Glandier, Vigeois, Uzerche, Donzenac. Prix du transport : 50 fr. par place.

Le nombre des places étant limité, les Touristes ont intérêt à retenir leurs places à l'avance, moyennant un droit de location fixé à 1 franc par place : pour les circuits du Haut-Quercy, aux guichets de la gare de Rocamadour, ainsi qu'aux bureaux de la Société des Auto-Cars à Rocamadour-Gare et Rocamadour-Ville ; pour le circuit du Bas-Limousin, aux guichets de la gare de Brive.

ETE 1927
Circuits en auto-car dans le Périgord

du 14 Juillet et 30 Septembre

1° *Au départ des Eyzies,* la capitale préhistorique de France. Départ, 13 h. — Retour vers 18 h.

Vallée de la Vézère. — Les *Mardis* et *Jeudis.* — Prix du transport, 20 fr. : Vallée de la Grande Beune, Abri du Cap Blanc, Montignac, St-Léon, Le Moustier, Laugerie-Basse, Laugerie-Haute.

Vallée de la Dordogne. — Les *Mercredis* et *Dimanches.* — Prix du transport : 25 fr. : Vallée de la Vézère, St-Cyprien, Beynac, La Roque-Gageac, Domme, Vitrac, Château de Montfort, Sarlat, Vallée de la Petite-Beune.

2° *Au départ de Périgueux.* — Les *Jeudis* et *Dimanches.* — Prix du transport : 20 fr. : Départ le *Jeudi* à 13 h. et le *Dimanche* à 10 h. 15. — Retour 17 h. 45.

Vallée de la Dronne. — Château-l'Evêque, Brantôme, Bourdeille, Chancelade.

Nombre de places limité. Location, moyennant 1 franc par place, au bureau de l'Entreprise des Autobus départementaux de la Dordogne, 53, rue du Président-Wilson, ou au Syndicat d'Initiative de Périgueux, et au bureau du Syndicat d'Initiative, place de la Mairie, Les Eyzies.

A QUI S'ADRESSER
Pour réparer vos Articles de Voyage
A Mme COR, Rue des Boulevards, N° 10
aux heures des repas

Avis aux créanciers

Messieurs les créanciers de la faillite du sieur GRANIER Albert, garagiste à Figeac (Lot), dont les créances ont été vérifiées et affirmées, ou admises par provision, sont invités à se réunir, le mercredi vingt-sept juillet mil neuf cent vingt-sept, à neuf heures trente, dans la salle d'audience du Palais de Justice de Cahors, avec Monsieur DUPUY, juge-commissaire à la dite faillite, à l'effet d'entendre le rapport du syndic, tant sur l'état de la faillite que sur les formalités remplies et les opérations qui ont eu lieu, et de délibérer ensuite sur l'éventualité d'un concordat ou d'un contrat d'union et, dans ce dernier cas, être immédiatement consultés, tant sur les faits de la gestion, que sur l'utilité du maintien ou du remplacement du syndic.

Le Greffier du Tribunal,
E. BONNEFOUS.

Imp. COUESLANT (*personnel intéressé*)
Le gérant : A. COUESLANT.

IMPRIMERIE A. COUESLANT
(Personnel intéressé)
CAHORS (Lot)

INSTALLATION MODERNE

ATELIER PRINCIPAL :
1, Rue des Capucins
ANNEXE :
4, Rue Frédéric-Suisse

21 PRESSES

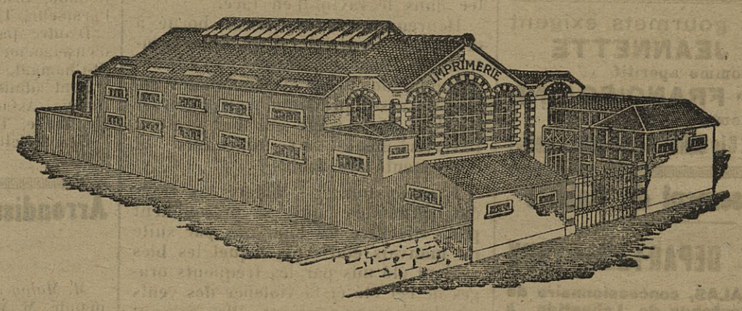

LIVRAISON RAPIDE — PRIX MODÉRÉS

LA PHOSPHIODE GARNAL

remplace avantageusement l'HUILE DE FOIE DE MORUE et les préparations iodotanniques phosphatées

POUR LA GUÉRISON DES :

Enfants faibles, Personnes délicates, Malades, Grippés et Convalescents

LYMPHATISME : Glandes, Gourmes des enfants, Sécrétion purulente des yeux et des oreilles.
MALADIES DES OS : Rachitisme, Scrofule des enfants.
MALADIES DE LA POITRINE : Coqueluche, Toux persistante, Grippe, Bronchite, Asthme, Catarrhe chronique, Angine de poitrine, Tuberculose.
ANÉMIE : Faiblesse générale, Manque d'appétit, Formation difficile des jeunes filles, Règles anormales ou douloureuses, Désordres de l'âge critique.
NEURASTHÉNIE. — CONVALESCENCE : des maladies infectieuses, Grippe, Influenza, Fièvre typhoïde.

PRIX DU FLACON : 14 francs

LA PHOSPHIODE GARNAL ET LE CORPS MÉDICAL

Le Dr ORTEL, *Ancien Externe des Hôpitaux de Paris, Docteur en Médecine de la Faculté de Paris,* **écrit :**

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la **PHOSPHIODE GARNAL.** C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.

Chaque flacon de PHOSPHIODE GARNAL renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.

La PHOSPHIODE GARNAL fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.

C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs.

Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.

Par son iode, elle s'impose aux personnes atteintes de **rhumatismes,** de **bronchites aiguës ou chroniques,** et de toutes les affections de poitrine.

Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. »

Comme toutes les bonnes préparations pharmaceutiques, la PHOSPHIODE GARNAL est l'objet de contrefaçons ; pour éviter d'être victime d'une tromperie sur l'origine et sur les qualités du produit, malades exigez sur l'étiquette le nom du préparateur. Il n'existe d'autre Phosphiode que la PHOSPHIODE GARNAL, préparée, 97, Boulevard Gambetta, Cahors.

LABORATOIRE DE LA PHOSPHIODE GARNAL, *97, Boulevard Gambetta, CAHORS*

Feuilleton du « *Journal du Lot* » 8

BONHEUR CONQUIS

PAR

Charles FOLEY

V

LE MYSTÈRE S'ÉCLAIRCIT

— Il faut momentanément renoncer à ce beau projet, reprit Lydia. Cette petite provinciale, sotte et curieuse, a dû raconter l'histoire à sa tante ; elle a remarqué que j'éteignais ma lampe ; elle vous a même vu. Elle a eu le front de me faire subir une sorte d'interrogatoire des plus désagréables. Je m'en suis tirée tant bien que mal, en lui assurant que celui qui avait tenté l'assaut de la rive était un timide amant de ses vilains yeux gris...

— Et elle l'a cru ? demanda Jacques.

— Je ne sais trop. Au fond je suis inquiète. Notre plan ne s'arrange pas aussi facilement que je l'aurais cru. Cette péronnelle semble prendre plaisir à déjouer nos jolis projets. Ah ! si elle n'était pas soupçonneuse !

— Ses soupçons sont assez naturels, reprit Jacques naïvement, et j'ai dû lui faire une fameuse peur !

— Plaignez-la pendant que vous y êtes ! dit Mme Bordakhof avec dépit. Si les obstacles ne vous causent que de ces colères-là, tout est pour le mieux !

Le jeune homme comprit qu'il l'avait froissée.

— Ces obstacles me causent beaucoup de chagrin, madame. Mais pourquoi tant de mystère ?

— La belle question ! s'écria Mme Bordakhof d'un ton sarcastique. Que voulez-vous qu'on pense de moi ? Que vous ne craigniez pas de vous compromettre, vous, homme, artiste et célibataire, cela n'a rien d'extraordinaire. Mais moi...

— Ne m'avez-vous pas dit que vous étiez veuve, indépendante et libre ?

Le jeune homme avait demandé cela avec beaucoup de vivacité. Mme Bordakhof trouva que la causerie prenait un tour inquiétant, elle détestait les questions. Aussi, répondit-elle avec impatience :

— Certainement, je suis veuve, libre, indépendante ; je le suis autant qu'une femme peut l'être, ce qui est peu dire ! Je suis obligée de sauvegarder les convenances et de conserver une réputation intacte.

— Les convenances seraient-elles enfreintes parce que nous nous verrions en plein jour au lieu de nous rencontrer le soir ?

— Voici qu'après les avoir vantés, vous ne voulez plus d'entretiens nocturnes !

— Je veux ce que vous voudrez. Mais puisque vous en êtes à chercher ce qui vous compromettra le moins, permettez-moi de vous dire que cette préoccupation me paraît prématurée, car... jusqu'à présent... ce que vous me permettez est si peu de chose que je ne vois pas en quoi votre réputation en pourrait souffrir.

Il avait dit ces derniers mots à voix plus basse, repris du vague malaise qu'il s'efforçait de vaincre auprès d'elle. Cet embarras, qu'elle prenait pour de la timidité, réjouissait décidément la belle Lydia. Elle répliqua gaiement :

— C'est dit ! Je vous prends au mot. Nous ne nous verrons plus que de jour et en présence des dames Aubert. Cela me convient parfaitement.

Elle réussit à le piquer car il s'emporta presque :

— Dites-moi pourquoi vous m'avez fait venir ici, alors ?

— Pourquoi ? Ne vous en souvenez-vous pas ? Nous nous sommes vus, pour la première fois, voici environ deux mois, à la soirée du ministère des Beaux-Arts. J'y chantais et vous m'avez été présenté. Après une charmante causerie, vous m'avez demandé d'interpréter deux ou trois mélodies de votre composition. Depuis vous êtes venu plusieurs fois chez moi ; nous avons fait de la musique ensemble et, trouvant vos romances exquises, je les ai chantées partout. Elles ont eu un succès mérité et j'ai été assez heureuse pour vous mettre en rapport avec un éditeur...

— Ne me rappelez pas que je vous dois mon premier succès, chère Madame ; vous auriez l'air de douter de ma reconnaissance et vous m'offenseriez grandement. Parlons plutôt de ce qui a suivi cette première intimité. Peut-être, par là, arriverons-nous à nous entendre sur le motif qui m'a amené à Mesles...

— Mais je ne vois rien d'autre, dit Lydia avec candeur, si ce n'est que, après ces grands succès de salon, vous avez trouvé un livret de drame par l'intermédiaire du directeur du Théâtre-Lyrique, Baldavin lui-même. Vous vous êtes retiré à la campagne pour vous livrer à cette nouvelle œuvre qui, nous l'espérons tous, verra le feu de la rampe l'hiver prochain.

— Vous oubliez la moitié des choses, dit Jacques. Ce qui m'a décidé à louer une chambrette dans l'auberge du père Mathieu et de la mère Jeanne, tout près de Mesles, c'est la promesse que vous m'avez faite d'y venir passer l'été à côté de moi, de me chanter mon opéra à mesure que je le composerais, de soutenir mon inspiration de votre présence. Vous m'aviez fait espérer enfin que vous interpréteriez mon œuvre, même au théâtre, pendant les premières représentations...

— Je suis encore prête à tenir toutes ces promesses ! fit-elle souriante.

— Toutes ? demanda Jacques en la regardant dans les yeux. Même celles que j'ai passées sous silence ?

Elle ne répondit pas. Alors il continua avec un tremblement de voix qui trahissait son émotion et qu'elle écoutait avec l'intime joie de se croire adorée :

— Vous m'aviez promis de m'écouter lorsque je vous parlerais d'amour. L'avez-vous jamais fait ?

Il s'arrêta, beaucoup plus troublé qu'elle qui mettait de la malice à le forcer à ces déclarations. Elle devinait, sous cette gêne, l'ardeur d'un cœur loyal qui, longtemps comprimé, avait soif de pure tendresse ; elle se délectait à ces aveux voilés qu'elle provoquait sans cesse par des simulacres d'indifférence et d'oubli. Elle avait écouté la plainte de Jacques avec une mine attendrie. Elle feignit d'en être touchée et, voulant l'amener à adopter ses résolutions tout en ayant l'air de lui céder, elle soupira avec résignation :

— Eh bien ! soit. Je comprends que la solitude vous pèse et que, dénué de toute surexcitation artistique, l'inspiration vous fasse défaut. Aussi, toute imprudente que je suis en vous promettant de vous voir plus souvent, de vous voir chaque jour je vous le promets. Seulement vous ne pouvez pas vous présenter à la villa Aubert de vous-même, cela paraîtrait trop clairement concerté entre nous. Il faut donner à notre première rencontre une apparence de hasard. Laissez-moi faire. Trouvez-vous seulement demain, après midi, sur cette rive ou dans les environs. Je me charge du reste.

— Encore du mystère ! dit Jacques avec découragement. Qui vous force donc à ces ménagements, à ces comédies fatigantes ? Puisque nous sommes libres tous deux, Lydia, pourquoi nous créer ces entraves ?

C'étaient là, chez le jeune homme, des phrases de lassitude et de résistance qui inquiétaient Mme Bordakhof sur l'issue de sa conquête. Elle lui dit dans un dernier sourire, mais avec un pli de contrariété au front :

— Laissez-moi faire, vous dis-je, enfant ! Vous ne connaissez pas le monde, vous ne vous doutez pas du mal que peut causer une médisance.

Et, posant sa jolie main sur les lèvres du jeune homme pour arrêter ses objections, elle ajouta d'un air d'autorité coquette :

— Silence, Monsieur ! C'est convenu. A demain, ici-même, après-midi. Au revoir, mon cher Jacques !

Elle mit toutes les caresses de sa voix dans ce dernier mot. Il lui baisa la main, mais elle crut remarquer qu'il le faisait avec un reste d'humeur. Elle sentit la nécessité de réveiller sa confiance et son amour avant de le quitter. Profitant du moment où, tête baissée, il lui montrait sa nuque, doucement, elle se pencha et posa ses lèvres fraîches sur le cou du jeune homme ; puis elle lui murmura à l'oreille :

(*A suivre*)